



TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE - PREMIÈRE SESSION

Commission des finances publiques

PROCÈS-VERBAUX

Séances des 12, 14, 20 et 26 avril 2005

Auditions publiques dans le cadre de consultations particulières  
et étude détaillée du projet de loi n° 85,

*Loi sur le Centre de services administratifs*

(Texte adopté avec des amendements, dont un au titre)

## TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE SÉANCE, LE MARDI 12 AVRIL 2005 .....	1
ORGANISATION DES TRAVAUX.....	2
REMARQUES PRÉLIMINAIRES .....	2
AUDITIONS .....	2
Commission d'accès à l'information.....	2
Centrale des syndicats du Québec .....	3
Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec .....	3
Syndicat de la fonction publique du Québec.....	3
DEUXIÈME SÉANCE, LE JEUDI 14 AVRIL 2005.....	5
ORGANISATION DES TRAVAUX.....	6
AUDITIONS (SUITE) .....	6
Protecteur du citoyen.....	6
Hydro-Québec .....	6
Groupe de travail sur le Centre de services administratifs .....	6
REMARQUES FINALES .....	7
TROISIÈME SÉANCE, LE MERCREDI 20 AVRIL 2005.....	8
ORGANISATION DES TRAVAUX.....	8
REMARQUES PRÉLIMINAIRES .....	9
ÉTUDE DÉTAILLÉE .....	9
QUATRIÈME SÉANCE, LE MARDI 26 AVRIL 2005.....	12
ORGANISATION DES TRAVAUX.....	12
ÉTUDE DÉTAILLÉE (SUITE) .....	13

REMARQUES FINALES .....19

ANNEXES

- I. Ordres du jour
- II. Liste des organismes qui ont été entendus
- III. Amendements adoptés
- IV. Amendements rejetés et/ou retirés
- V. Liste des documents déposés

# PROCÈS-VERBAL

## Commission des finances publiques

Première séance, le mardi 12 avril 2005

Mandat : Consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi n° 85, *Loi sur le Centre de services administratifs*. (Ordre de l'Assemblée, le 24 mars 2005)

### Membres présents :

- M. Hamad (Louis-Hébert), président de la Commission
  
- M. Auclair (Vimont) en remplacement de M. Paquet (Laval-des-Rapides)
- Mme Beaudoin (Mirabel)
- M. Bernier (Montmorency)
- Mme Charest (Matane)
- M. Gabias (Trois-Rivières)
- M. Lelièvre (Gaspé)
- M. Moreau (Marguerite-D'Youville)
- M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière)
- M. Reid (Orford), ministre des Services gouvernementaux
- M. Simard (Richelieu), porte-parole de l'opposition officielle en matière de services gouvernementaux, en remplacement de M. Legault (Rousseau) pour la durée du mandat

### Témoins (par ordre d'intervention) :

De la Commission d'accès à l'information :

- Me Jacques Saint-Laurent, président
- Me Madeleine Aubé, directrice des Affaires juridiques

De la Centrale des syndicats du Québec :

- M. Réjean Parent, président

Du Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec :

- Mme Carole Roberge, présidente

Du Syndicat de la fonction publique du Québec :

M. Michel Sawyer, président général

---

La Commission se réunit à 9 h 34 sous la présidence de M. Hamad (Louis-Hébert), président de la Commission.

#### ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président fait lecture du mandat de la Commission et de l'ordre du jour de la séance (annexe I).

Mme la secrétaire informe la Commission des remplacements.

#### REMARQUES PRÉLIMINAIRES

M. Reid (Orford) formule des remarques préliminaires.

Avec la permission de M. le président, M. Reid (Orford) dépose le document coté CFP-85 (annexe V).

M. Simard (Richelieu) et M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière) formulent des remarques préliminaires.

#### AUDITIONS

##### Commission d'accès à l'information

À 10 h 03, la Commission entend la Commission d'accès à l'information.

Me Saint-Laurent présente le mémoire.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et les représentants de l'organisme.

À 10 h 56, après une suspension de deux minutes, la Commission reprend ses travaux.

Centrale des syndicats du Québec

À 10 h 57, la Commission entend la Centrale des syndicats du Québec.

M. Parent présente le mémoire.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et le représentant de l'organisme.

À 11 h 37, après une suspension de trois minutes, la Commission reprend ses travaux.

Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec

À 11 h 37, la Commission entend le Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec.

Mme Roberge présente le mémoire.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et la représentante de l'organisme.

À 12 h 20, la Commission suspend ses travaux jusqu'après les affaires courantes, soit vers 15 h 30.

---

À 15 h 31, la Commission reprend ses travaux.

Syndicat de la fonction publique du Québec

À 15 h 33, la Commission entend le Syndicat de la fonction publique du Québec.

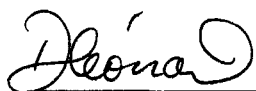
M. Sawyer présente le mémoire.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et le représentant de l'organisme.

À 16 h 17, la Commission ajourne ses travaux au jeudi 14 avril 2005, à 9 h 30.

La secrétaire de la Commission,

Le vice-président de la Commission,



Denise Léonard



Rosaire Bertrand

DL/mct

Québec, le 11 avril 2005

## PROCÈS-VERBAL

### Commission des finances publiques

Deuxième séance, le jeudi 14 avril 2005

Mandat : Consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi n° 85, *Loi sur le Centre de services administratifs*. (Ordre de l'Assemblée, le 24 mars 2005)

Membres présents :

- M. Hamad (Louis-Hébert), président de la Commission
  
- Mme Beaudoin (Mirabel)
- M. Bernier (Montmorency)
- Mme Charest (Matane)
- M. Gabias (Trois-Rivières)
- M. Lelièvre (Gaspé)
- M. Moreau (Marguerite-D'Youville)
- M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière)
- M. Reid (Orford), ministre des Services gouvernementaux
- M. Simard (Richelieu), porte-parole de l'opposition officielle en matière de services gouvernementaux, en remplacement de M. Legault (Rousseau) pour la durée du mandat

Témoins (par ordre d'intervention) :

Du Protecteur du citoyen :

Mme Pauline Champoux-Lesage, Protectrice du citoyen

De Hydro-Québec :

M. Maurice Charlebois, vice-président exécutif, Ressources humaines et services partagés

Du Groupe de travail sur le Centre de services administratifs :

M. André Trudeau, coprésident

Mme Michèle V. Lortie, coprésidente

---

La Commission se réunit à 9 h 36 sous la présidence de M. Hamad (Louis-Hébert), président de la Commission.

### ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président fait lecture du mandat de la Commission et de l'ordre du jour de la séance (annexe I).

Mme la secrétaire informe la Commission qu'il n'y a pas de remplacement.

### AUDITIONS (suite)

#### Protecteur du citoyen

À 9 h 37, la Commission entend le Protecteur du citoyen.

Mme Champoux-Lesage présente le mémoire.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et la représentante de l'organisme.

À 10 h 25, après une suspension de trois minutes, la Commission reprend ses travaux.

#### Hydro-Québec

À 10 h 25, la Commission entend Hydro-Québec.

M. Charlebois présente le mémoire.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et le représentant de l'organisme.

À 11 h 34, après une suspension de 12 minutes, la Commission reprend ses travaux.

#### Groupe de travail sur le Centre de services administratifs

À 11 h 34, la Commission entend le Groupe de travail sur le Centre de services administratifs.

M. Trudeau et Mme Lortie présentent le mémoire.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et les représentants de l'organisme.

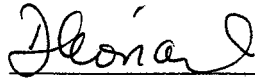
REMARQUES FINALES

M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière), M. Simard (Richelieu) et M. Reid (Orford) formulent des remarques finales.

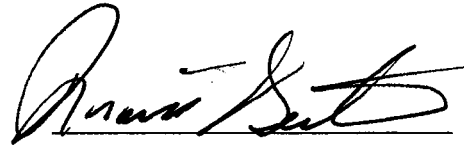
À 12 h 35, la Commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,

Le vice-président de la Commission,



Denise Léonard



Rosaire Bertrand

DL/mct

Québec, le 11 avril 2005

## PROCÈS-VERBAL

### Commission des finances publiques

Troisième séance, le mercredi 20 avril 2005

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 85, *Loi sur le Centre de services administratifs*.  
(Ordre de l'Assemblée, le 17 mars 2005)

#### Membres présents :

- M. Hamad (Louis-Hébert), président de la Commission
- M. Bertrand (Charlevoix), vice-président de la Commission
  
- Mme Beaudoin (Mirabel)
- M. Bernier (Montmorency)
- Mme Charest (Matane)
- M. Gabias (Trois-Rivières)
- M. Moreau (Marguerite-D'Youville)
- M. Reid (Orford), ministre des Services gouvernementaux
- M. Simard (Richelieu), porte-parole de l'opposition officielle en matière de services gouvernementaux, en remplacement de M. Legault (Rousseau) pour la durée du mandat

---

La Commission se réunit à 16 h 30 sous la présidence de M. Hamad (Louis-Hébert), président de la Commission.

#### ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président donne lecture du mandat de la Commission.

Mme la secrétaire informe la Commission du remplacement.

## REMARQUES PRÉLIMINAIRES

M. Reid (Orford) et M. Simard (Richelieu) formulent des remarques préliminaires.

## ÉTUDE DÉTAILLÉE

Avec la permission de M. le président, M. Reid (Orford) dépose le document coté CFP-86 (annexe V).

Articles 1 à 3 : Après débat, les articles 1 à 3 sont adoptés.

Article 4 : M. Reid (Orford) propose l'amendement coté Am a (annexe IV).

Un débat s'engage.

Il est convenu de suspendre l'étude de l'article 4 et de l'amendement.

M. Bernier (Montmorency) remplace M. le président.

Article 5 : M. Reid (Orford) propose l'amendement coté Am 1 (annexe III).

Après débat, l'amendement est adopté.

L'article 5, amendé, est adopté.

Article 6 : Après débat, l'article 6 est adopté.

Article 7 : M. Reid (Orford) propose l'amendement coté Am 2 (annexe III).

Après débat, l'amendement est adopté.

L'article 7, amendé, est adopté.

Article 8 : L'article 8 est adopté.

Article 9 : Après débat, l'article 9 est adopté.

Article 10 : Après débat, l'article 10 est adopté.

Article 11 : M. Reid (Orford) propose l'amendement coté Am 3 (annexe III).

Après débat, l'amendement est adopté.

L'article 11 est supprimé.

Article 12 : Après débat, l'article 12 est adopté.

Article 13 : M. Reid (Orford) propose l'amendement coté Am 4 (annexe III).

L'amendement est adopté.

L'article 13, amendé, est adopté.

Article 14 : Après débat, l'article 14 est adopté.

Article 15 : Après débat, l'article 15 est adopté.

Article 16 : M. Reid (Orford) propose l'amendement coté Am 5 (annexe III).

Après débat, l'amendement est adopté.

L'article 16 est supprimé.

Article 17 : M. Reid (Orford) propose l'amendement coté Am 6 (annexe III).

L'amendement est adopté.

L'article 17 est supprimé.

Article 18 : M. Reid (Orford) propose l'amendement coté Am b (annexe IV).

Un débat s'engage.

Il est convenu de poursuivre les travaux au-delà de 18 heures.

Le débat se poursuit:

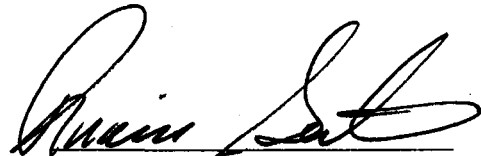
À 18 h 03, la Commission ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,

Le vice-président de la Commission,



Denise Léonard



Rosaire Bertrand

DL/mct

Québec, le 20 avril 2005

## PROCÈS-VERBAL

### Commission des finances publiques

Quatrième séance, le mardi 26 avril 2005

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 85, *Loi sur le Centre de services administratifs*.  
(Ordre de l'Assemblée, le 17 mars 2005)

#### Membres présents :

- M. Hamad (Louis-Hébert), président de la Commission
- M. Bertrand (Charlevoix), vice-président de la Commission
  
- M. Bernier (Montmorency)
- Mme Charest (Matane)
- M. Gabias (Trois-Rivières)
- M. Paquet (Laval-des-Rapides)
- M. Reid (Orford), ministre des Services gouvernementaux
- M. Simard (Richelieu), porte-parole de l'opposition officielle en matière de services gouvernementaux, en remplacement de M. Legault (Rousseau) pour la durée du mandat

---

La Commission se réunit à 9 h 43 sous la présidence de M. Hamad (Louis-Hébert), président de la Commission.

#### ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président donne lecture du mandat de la Commission.

Mme la secrétaire informe la Commission qu'il n'y a pas de remplacement.

## ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)

Article 18 (suite) : Il est convenu de suspendre l'étude de l'article 18.

Article 4 (suite) : Il est convenu de reprendre l'étude de l'article 4, suspendue précédemment.

Il est convenu de permettre à M. Reid (Orford) de retirer l'amendement coté Am a (annexe IV).

M. Reid (Orford) propose l'amendement coté Am 7 (annexe III).

Après débat, l'amendement est adopté.

L'article 4, amendé, est adopté.

Article 18 (suite) : Il est convenu de reprendre l'étude de l'article 18, suspendue précédemment.

Il est convenu de permettre à M. Reid (Orford) de retirer l'amendement coté Am b (annexe IV).

M. Reid (Orford) propose l'amendement coté Am 8 (annexe III).

Après débat, l'amendement est adopté.

L'article 18, amendé, est adopté.

Article 19 : Après débat, l'article 19 est adopté.

Article 19.1 : M. Reid (Orford) propose l'amendement coté Am 9 (annexe III).

Le nouvel article 19.1 est adopté.

Article 20 : M. Reid (Orford) propose l'amendement coté Am 10 (annexe III).

Après débat, l'amendement est adopté.

L'article 20, amendé, est adopté.

Article 21 : L'article 21 est adopté.

Article 22 : Après débat, il est convenu de suspendre l'étude de l'article 22.

Article 23 : M. Reid (Orford) propose l'amendement coté Am 11 (annexe III).

Après débat, l'amendement est adopté.

Après débat, l'article 23, amendé, est adopté.

Articles 24 à 29 : Les articles 24 à 29 sont adoptés.

Article 30 : Après débat, M. Reid (Orford) propose l'amendement coté Am 12 (annexe III).

L'amendement est adopté.

L'article 30, amendé, est adopté.

Article 31 : M. Reid (Orford) propose l'amendement coté Am 13 (annexe III).

L'amendement est adopté.

L'article 31, amendé, est adopté.

Article 32 : M. Reid (Orford) propose l'amendement coté Am 14 (annexe III).

L'amendement est adopté.

L'article 32, amendé, est adopté.

Articles 33 à 36 : Les articles 33 à 36 sont adoptés.

Article 37 : Après débat, l'article 37 est adopté.

Article 38 : Après débat, l'article 38 est adopté.

Article 39 : L'article 39 est adopté.

Article 40 : M. Reid (Orford) propose l'amendement coté Am 15 (annexe III).

L'amendement est adopté.

L'article 40 est supprimé.

Article 41 : L'article 41 est adopté.

Article 42 : M. Reid (Orford) propose l'amendement coté Am 16 (annexe III).

Après débat, l'amendement est adopté.

L'article 42, amendé, est adopté.

Article 43 : Après débat, l'article 43 est adopté.

Articles 44 à 47 : Les articles 44 à 47 sont adoptés.

Article 48 : M. Reid (Orford) propose l'amendement coté Am 17 (annexe III).

L'amendement est adopté.

L'article 48, amendé, est adopté.

Article 49 : Après débat, l'article 49 est adopté.

Article 50 : L'article 50 est adopté.

Article 51 : M. Reid (Orford) propose l'amendement coté Am 18 (annexe III).

L'amendement est adopté.

L'article 51, amendé, est adopté.

Article 52 : L'article 52 est adopté.

Article 53 : M. Reid (Orford) propose l'amendement coté Am 19 (annexe III).

L'amendement est adopté.

L'article 53, amendé, est adopté.

Article 54 : M. Reid (Orford) propose l'amendement coté Am 20 (annexe III).

L'amendement est adopté.

L'article 54, amendé, est adopté.

Article 55 : M. Reid (Orford) propose l'amendement coté Am 21 (annexe III).

L'amendement est adopté.

L'article 55, amendé, est adopté.

Article 56 : M. Reid (Orford) propose l'amendement coté Am 22 (annexe III).

L'amendement est adopté.

L'article 56, amendé, est adopté.

Article 57 : L'article 57 est adopté.

Article 58 : Après débat, l'article 58 est adopté.

Article 59 : Après débat, l'article 59 est adopté.

Articles 60 à 66 : Les articles 60 à 66 sont adoptés.

Article 67 : M. Reid (Orford) propose l'amendement coté Am 23 (annexe III).

L'amendement est adopté.

L'article 67, amendé, est adopté.

Articles 68 à 70 : Les articles 68 à 70 sont adoptés.

Article 71 : M. Reid (Orford) propose l'amendement coté Am 24 (annexe III).

L'amendement est adopté.

L'article 71, amendé, est adopté.

Articles 72 à 76 : Les articles 72 à 76 sont adoptés.

Article 77 : Après débat, l'article 77 est adopté.

Article 78 : Après débat, l'article 78 est adopté.

Articles 79 à 94 : Les articles 79 à 94 sont adoptés.

Article 95 : Après débat, l'article 95 est adopté.

Article 96 : Après débat, l'article 96 est adopté.

Articles 97 à 100 : Les articles 97 à 100 sont adoptés.

Article 101 : M. Reid (Orford) propose l'amendement coté Am 25 (annexe III).

Après débat, l'amendement est adopté.

L'article 101, amendé, est adopté.

Article 102 : M. Reid (Orford) propose l'amendement coté Am 26 (annexe III).

Après débat, l'amendement est adopté.

L'article 102, amendé, est adopté.

Article 103 : L'article 103 est adopté.

Article 104 : Après débat, l'article 104 est adopté.

Article 105 : L'article 105 est adopté.

Article 106 : L'article 106 est adopté.

Article 107 : Après débat, l'article 107 est adopté.

Article 108 : L'article 108 est adopté.

Articles 109 et 110 : M. Reid (Orford) propose l'amendement coté Am 27 (annexe III).

Après débat, l'amendement est adopté.

Le nouvel article, qui remplace les articles 109 et 110, est adopté.

Article 111 : L'article 111 est adopté.

Article 112 : M. Reid (Orford) propose l'amendement coté Am 28 (annexe III).

Après débat, l'amendement est adopté.

L'article 112, amendé, est adopté.

Article 22 (suite) : Il est convenu de reprendre l'étude de l'article 22, suspendue précédemment.

L'article 22 est adopté à la majorité des voix.

Article 113 : M. Reid (Orford) propose l'amendement coté Am 29 (annexe III).

L'amendement est adopté.

L'article 113, amendé, est adopté.

Article 114 : L'article 114 est adopté.

Articles 1, 57 à 69, 71 à 76, 95 à 101 et 105 à 109 : Il est convenu de reprendre l'étude des articles 1, 57 à 69, 71 à 76, 95 à 101 et 105 à 109, adoptés précédemment.

M. Reid (Orford) propose l'amendement coté Am 30 (annexe III).

L'amendement est adopté.

Les articles 1, 57 à 69, 71 à 76, 95 à 101 et 105 à 109, amendés, sont adoptés.

Les intitulés des chapitres : Les intitulés des chapitres sont adoptés.

Sur proposition de M. Reid (Orford), la Commission recommande la renumérotation du projet de loi.

Titre du projet de loi : M. Reid (Orford) propose l'amendement coté Am 31 (annexe III).

L'amendement est adopté.

Le titre du projet de loi, amendé, est adopté.

Texte du projet de loi n° 85 : Le texte du projet de loi n° 85, *Loi sur le Centre de services administratifs*, amendé, est adopté.

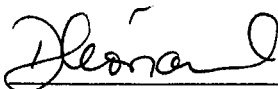
#### REMARQUES FINALES

M. Simard (Richelieu) et M. Reid (Orford) formulent des remarques finales.

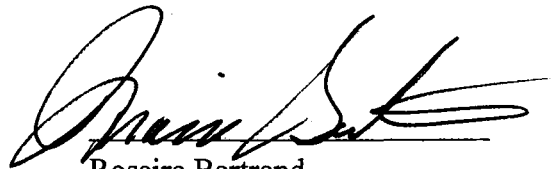
À 12 h 07, la Commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,

Le vice-président de la Commission,



Denise Léonard



Rosaire Bertrand

DL/mct

Québec, le 25 avril 2005



COMMISSION DES FINANCES PUBLIQUES

Consultations particulières et auditions publiques  
sur le projet de loi n° 85,  
*Loi sur le Centre de services administratifs*

Le mardi 12 avril 2005

**Salle Louis-Joseph-Papineau**

**ORDRE DU JOUR**

- 9 h 30 REMARQUES PRÉLIMINAIRES
- 10 h 00 COMMISSION D'ACCÈS À L'INFORMATION (CAI) (2M)
- Représentée par : Me Jacques Saint-Laurent, président  
Me Madeleine Aubé, directrice des Affaires juridiques  
Me Daniel Bourassa, directeur de la Direction de l'analyse  
et de l'évaluation par intérim  
Me Danielle Parent, adjointe à la législation
- 10 h 45 CENTRALE DES SYNDICATS DU QUÉBEC (CSQ) (3M)
- Représentée par : M. Réjean Parent, président  
M. Gabriel Danis, conseiller
- 11 h 30 SYNDICAT DE PROFESSIONNELLES ET PROFESSIONNELS DU  
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (SPGQ) (1M)
- Représenté par : Mme Carole Roberge, présidente  
M. Pierre Eubanks, troisième vice-président  
M. Louis Lévesque, conseiller, Équipe emploi
- 12 h 15 *SUSPENSION*

*après les affaires  
courantes, soit vers*

15 h 30

SYNDICAT DE LA FONCTION PUBLIQUE DU QUÉBEC (SFPQ) (4M)

Représenté par : M. Michel Sawyer, président général  
M. Paul de Bellefeuille, adjoint au président  
M. Stéphane Caron, agent d'information  
Mme Johanne Laperrière, agente de recherche

16 h 15

*AJOURNEMENT*

Québec, le 11 avril 2005



COMMISSION DES FINANCES PUBLIQUES

Consultations particulières et auditions publiques  
sur le projet de loi n° 85,  
*Loi sur le Centre de services administratifs*

Le jeudi 14 avril 2005

**Salle du Conseil législatif**

**ORDRE DU JOUR**

- 9 h 30            PROTECTEUR DU CITOYEN (5M)
- Représenté par :    Mme Pauline Champoux-Lesage, Protectrice du citoyen  
                          Mme Micheline McNicoll, Commissaire à la qualité des  
                          services  
                          Me    Jean-Claude Paquet, conseiller juridique
- 10 h 15            HYDRO-QUÉBEC (6M, 6MA, 6MB)
- Représenté par :    M.    Maurice Charlebois, vice-président exécutif,  
                          Ressources humaines et services partagés  
                          Mme Diane Brien, contrôleur, Ressources humaines et  
                          services partagés
- 11 h 00            GROUPE DE TRAVAIL SUR LE CENTRE DE SERVICES  
                          ADMINISTRATIFS (7M)
- Représenté par :    Mme Michèle V. Lortie, coprésidente  
                          M.    André Trudeau, coprésident
- 11 h 45            REMARQUES FINALES
- 12 h 15            *AJOURNEMENT*

Québec, le 13 avril 2005

ANNEXE II

Liste des organismes qui ont été entendus

## Liste des organismes qui ont été entendus

Centrale des syndicats du Québec (CSQ)	3M
Commission d'accès à l'information (CAI)	2M
Groupe de travail sur le Centre de services administratifs	7M
Hydro-Québec	6M, 6MA, 6MB
Protecteur du citoyen	5M
Syndicat de la fonction publique du Québec (SFPQ)	4M
Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ)	1M

ANNEXE III

Amendements adoptés

AM 1  
(art 5)

**PROJET DE LOI n° 85**

**LOI SUR LE CENTRE DE SERVICES ADMINISTRATIFS**

**AMENDEMENT**

**ARTICLE 5**

À l'article 5 :

1° remplacer le paragraphe 1° du premier alinéa de l'article 5 par les suivants :

« 1° acheter et louer pour les organismes publics les biens meubles;

1.1° favoriser la réutilisation des biens des organismes publics et en disposer lorsqu'ils ne sont plus requis; »;

2° remplacer, dans la troisième ligne du paragraphe 6° du premier alinéa de l'article 5, les mots « président du Conseil du trésor » par les mots « ministre des Services gouvernementaux »;

3° insérer, dans le deuxième alinéa et après le mot « fonction », le mot « connexe ».

*adopté*  
*m*

AM2  
(art. 7)

PROJET DE LOI n° 85

LOI SUR LE CENTRE DE SERVICES ADMINISTRATIFS

AMENDEMENT

ARTICLE 7

Ajouter, à la fin de l'article 7, l'alinéa suivant :

« Ne sont pas des organismes publics, l'Assemblée nationale et toute personne nommée ou désignée par l'Assemblée nationale pour exercer une fonction en relevant. ».

adopté  
M

AM3  
(art 11)

PROJET DE LOI n° 85

LOI SUR LE CENTRE DE SERVICES ADMINISTRATIFS

AMENDEMENT

ARTICLE 11

Supprimer l'article 11.

*adopté  
R*

AM 4  
(art. 13)

PROJET DE LOI n° 85

LOI SUR LE CENTRE DE SERVICES ADMINISTRATIFS

AMENDEMENT

ARTICLE 13

Remplacer, dans la deuxième ligne de l'article 13, les mots « président du Conseil du trésor » par le mot « ministre ».

*adottati*  
*R*

AM5  
(art.16)

**PROJET DE LOI n° 85**

**LOI SUR LE CENTRE DE SERVICES ADMINISTRATIFS**

**AMENDEMENT**

**ARTICLE 16**

Supprimer l'article 16.

*adopté  
M*

AM6  
(art. 17)

**PROJET DE LOI n° 85**

**LOI SUR LE CENTRE DE SERVICES ADMINISTRATIFS**

**AMENDEMENT**

**ARTICLE 17**

Supprimer l'article 17.

*adopté*  
*R*

Am 7  
(art 4)

**PROJET DE LOI n° 85**

**LOI SUR LE CENTRE DE SERVICES ADMINISTRATIFS**

**AMENDEMENT**

**ARTICLE 4**

Insérer, à la fin de l'article 4, l'alinéa suivant :

« À cette fin, le Centre vise à rationaliser et à optimiser les services de soutien administratif aux organismes tout en s'assurant de leur qualité et de leur adéquation aux besoins des organismes. Le Centre se préoccupe de la disponibilité de ses services en région et de l'impact économique régional de son action. Il privilégie également le développement d'une expertise interne en matière de services administratifs. ».

adopté  
H

Am 8  
(art.18)

**PROJET DE LOI n° 85**

**LOI SUR LE CENTRE DE SERVICES ADMINISTRATIFS**

**AMENDEMENT**

**ARTICLE 18**

À l'article 18 :

1° remplacer le paragraphe 1° du premier alinéa par le suivant :

« 1° contracter un emprunt qui porte le total de ses emprunts en cours et non encore remboursés au-delà du montant déterminé par le gouvernement; »;

2° supprimer les deuxième et troisième alinéas.

*adopté*  
*h*

AM9

(art. 19.1)

PROJET DE LOI n° 85

LOI SUR LE CENTRE DE SERVICES ADMINISTRATIFS

AMENDEMENT

ARTICLE 19.1

Insérer, après l'article 19, l'article suivant :

« 19.1 Le Centre doit se doter d'une politique d'examen et de traitement des plaintes qui lui sont formulées à l'égard des opérations reliées à la prestation des services qu'il rend. ».

adopté  
R

AM 10  
(art. 20)

PROJET DE LOI n° 85

LOI SUR LE CENTRE DE SERVICES ADMINISTRATIFS

AMENDEMENT

ARTICLE 20

Remplacer l'article 20 par l'article suivant :

« 20. Les affaires du Centre sont administrées par un conseil d'administration composé de dix membres nommés par le gouvernement dont un président-directeur général et du sous-ministre des Services gouvernementaux.

Au moins six membres autres que le président-directeur général sont issus de l'Administration gouvernementale et un de ceux-ci doit œuvrer dans une région autre que celle de Montréal ou de Québec.

au moins

adopté  
h

AM 11  
(art. 23)

**PROJET DE LOI n° 85**

**LOI SUR LE CENTRE DE SERVICES ADMINISTRATIFS**

**AMENDEMENT**

**ARTICLE 23**

Remplacer, dans les deuxième et troisième lignes du premier alinéa de l'article 23, les mots « du secrétaire du Conseil du trésor » par les mots « du sous-ministre des Services gouvernementaux ».

*adopté  
h*

AM12  
(art. 30)

PL. 85

Loi sur le Centre de services administratifs.

Art. 30

À la troisième ligne, après le mot "par", insérer les  
mots « en ou ».

adopté  
✓

AM 13  
(art 31)

PL 85

Loi sur le Centre de services administratifs.

Art. 31

À la première ligne, après le mot "et", les mots  
«le ou».

adopté  
h

PL 85  
Loi sur le Centre de services administratifs.

ART 32.

À la deuxième ligne, après le mot "et", les mots.  
« ou ».

adopté  
K

AM 15  
(art. 40)

**PROJET DE LOI n° 85**

**LOI SUR LE CENTRE DE SERVICES ADMINISTRATIFS**

**AMENDEMENT**

**ARTICLE 40**

Supprimer l'article 40.

*adopté*  
*h*

AM16  
(art. 42)

**PROJET DE LOI n° 85**

**LOI SUR LE CENTRE DE SERVICES ADMINISTRATIFS**

**AMENDEMENT**

**ARTICLE 42**

Remplacer, dans le premier alinéa de l'article 42, les mots « président du Conseil du trésor » par le mot « ministre ».

adopté  
R

AM. 17  
(art. 48)

**PROJET DE LOI n° 85**

**LOI SUR LE CENTRE DE SERVICES ADMINISTRATIFS**

**AMENDEMENT**

**ARTICLE 48**

À l'article 48 :

1° remplacer, dans les deuxième et troisième lignes du paragraphe 1° du premier alinéa, les mots « ou par l'une de ses filiales visées à l'article 16 ainsi que toute obligation de celles-ci » par les mots « ainsi que toute obligation de celui-ci ».

2° remplacer le paragraphe 2° du premier alinéa par le suivant :

« 2° autoriser le ministre des Finances à avancer au Centre tout montant jugé nécessaire pour s'acquitter de ses obligations ou pour réaliser sa mission. ».

adopté  
12

AM/18  
(art. 51)

**PROJET DE LOI n° 85**

**LOI SUR LE CENTRE DE SERVICES ADMINISTRATIFS**

**AMENDEMENT**

**ARTICLE 51**

À l'article 51 :

- 1° remplacer, dans les première et troisième lignes, les mots « président du Conseil du trésor » par le mot « ministre ».
- 2° ajouter, à la fin de l'article 51, l'alinéa suivant :

« Ces prévisions sont soumises à l'approbation du gouvernement. ».

**NOTES EXPLICATIVES**

~~Le premier amendement est de concordance avec le changement de responsabilités ministérielles. Le second amendement précise que les prévisions budgétaires du Centre devront être soumises à l'approbation du gouvernement.~~

adopté  
R

AM 19  
(art. 53)

**PROJET DE LOI n° 85**

**LOI SUR LE CENTRE DE SERVICES ADMINISTRATIFS**

**AMENDEMENT**

**ARTICLE 53**

À l'article 53 :

1° remplacer, dans la deuxième ligne du premier alinéa de l'article 53, les mots « président du Conseil du trésor » par le mot « ministre »;

2° supprimer le deuxième alinéa.

adopté  
K

AM 20  
(art. 54)

**PROJET DE LOI n° 85**

**LOI SUR LE CENTRE DE SERVICES ADMINISTRATIFS**

**AMENDEMENT**

**ARTICLE 54**

Remplacer, dans la première ligne de l'article 54, les mots « président du Conseil du trésor » par le mot « ministre ».

adopté  
R

AM 21  
(art. 55)

**PROJET DE LOI n° 85**

**LOI SUR LE CENTRE DE SERVICES ADMINISTRATIFS**

**AMENDEMENT**

**ARTICLE 55**

Supprimer le troisième alinéa de l'article 55.

*adopté*  
*h*

AM22  
(art. 56)

**PROJET DE LOI n° 85**

**LOI SUR LE CENTRE DE SERVICES ADMINISTRATIFS**

**AMENDEMENT**

**ARTICLE 56**

Remplacer l'article 56 par le suivant :

« 56. Le rapport annuel de gestion du Centre doit contenir les renseignements exigés par le ministre. Ce rapport doit notamment faire état des mesures prises par le Centre en matière de protection des renseignements personnels. ».

*Adopté  
M*

AM23  
(art.67)

**PROJET DE LOI n° 85**

**LOI SUR LE CENTRE DE SERVICES ADMINISTRATIFS**

**AMENDEMENT**

**ARTICLE 67**

Remplacer, dans la quatrième ligne du paragraphe 2° de l'article 67 ce qui suit « chapitre A-6 » par ce qui suit « chapitre A-6.001 ».

adopté  
R

AM24  
(art. 71)

**PROJET DE LOI n° 85**

**LOI SUR LE CENTRE DE SERVICES ADMINISTRATIFS**

**AMENDEMENT**

**ARTICLE 71**

Remplacer l'article 71 par l'article suivant :

« 71. L'article 14 de la Loi sur le ministère de la Culture et des Communications (L.R.Q., chapitre M-17.1) est modifié par le remplacement, dans les première, deuxième et troisième lignes du paragraphe 10°, des mots « ministre responsable de l'application de la Loi sur les services gouvernementaux aux ministères et organismes publics (chapitre S-6.1) » par les mots « ministre responsable de l'application de la Loi sur le Centre de services administratifs (*indiquer ici l'année et le numéro de chapitre de cette loi*) ».

adapté  
M

AM 25  
(art. 101)

**PROJET DE LOI n° 85**

**LOI SUR LE CENTRE DE SERVICES ADMINISTRATIFS**

**AMENDEMENT**

**ARTICLE 101**

Supprimer, dans les sixième et septième lignes de l'article 101, les mots « , à l'exception de celle relative à la publicité, ».

Adopté  
M

AM26  
(art. 102)

PROJET DE LOI n° 85

LOI SUR LE CENTRE DE SERVICES ADMINISTRATIFS

AMENDEMENT

ARTICLE 102

Remplacer, dans la quatrième ligne de l'article 102, les mots « (indiquer ici la date précédant celle) » par les mots « et du ministre responsable de la Loi sur les services gouvernementaux aux ministères et organismes publics avant le ( indiquer ici la date) ».

adopté  
R

AM 27  
(art. 109 et 110)

**PROJET DE LOI n° 85**

**LOI SUR LE CENTRE DE SERVICES ADMINISTRATIFS**

**AMENDEMENT**

**ARTICLES 109 et 110**

Remplacer les articles 109 et 110 par le suivant :

« **109.** Les employés affectés aux fonctions visées à l'article 101 deviennent, sans autre formalité, des employés du Centre de services administratifs dans la mesure où une décision du Conseil du trésor prévoyant leur transfert est prise avant le (*indiquer ici la date qui suit d'un an celle de l'entrée en vigueur du présent article*). ».

*adopté*  
*R*

AM 28  
(art. 112)

**PROJET DE LOI n° 85**

**LOI SUR LE CENTRE DE SERVICES ADMINISTRATIFS**

**AMENDEMENT**

**PROJET DE LOI n° 85**

**LOI SUR LE CENTRE DE SERVICES ADMINISTRATIFS**

**AMENDEMENT**

**ARTICLE 112**

À l'article 112 :

1° remplacer, dans la première ligne du premier alinéa, les mots « président du Conseil du trésor » par le mot « ministre »;

2° ajouter, à la fin du premier alinéa, la phrase suivante : « Ce rapport doit notamment faire état de la gestion par le Centre des renseignements personnels qu'il détient. ».

*adopté*  
*11*

AM29  
(art.113)

**PROJET DE LOI n° 85**

**LOI SUR LE CENTRE DE SERVICES ADMINISTRATIFS**

**AMENDEMENT**

**ARTICLE 113**

Remplacer dans la première ligne de l'article 113, les mots « président du Conseil du trésor » par les mots « ministre des Services gouvernementaux ».

adopté  
h

AM 30  
(divers  
articles)

**PROJET DE LOI n° 85**

**LOI SUR LE CENTRE DE SERVICES ADMINISTRATIFS**

**AMENDEMENT**

**DIVERS ARTICLES**

Remplacer, le nom « Centre de services administratifs » par le nom « Centre de services partagés du Québec » partout où il se trouve dans les articles 1, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 105, 106, 107, 108, 109.

*adopté*  
*R*

AM 3/  
(TITRE)

PROJET DE LOI n° 85

LOI SUR LE CENTRE DE SERVICES ADMINISTRATIFS

AMENDEMENT

TITRE

Remplacer, dans le titre du projet de loi, le nom « Centre de services administratifs » par le nom « Centre de services partagés du Québec ».

adopté  
M

ANNEXE IV

Amendements rejetés et/ou retirés

Ama  
(art. 4)

**PROJET DE LOI n° 85**

**LOI SUR LE CENTRE DE SERVICES ADMINISTRATIFS**

**AMENDEMENT**

**ARTICLE 4**

Insérer, à la fin de l'article 4, l'alinéa suivant :

« À cette fin, le Centre vise à rationaliser et à optimiser les services de soutien administratif aux organismes publics tout en s'assurant de leur qualité, de leur disponibilité en région et de leur adéquation aux besoins des organismes et en se préoccupant de l'impact économique régional. Il privilégie le développement d'une expertise interne en matière de services administratifs. ».

Retiré  
12

Amb  
(art.18)

**PROJET DE LOI n° 85**

**LOI SUR LE CENTRE DE SERVICES ADMINISTRATIFS**

**AMENDEMENT**

**ARTICLE 18**

Supprimer les deuxième et troisième alinéas de l'article 18.

retire  
M

ANNEXE V

Liste des documents déposés

## Liste des documents déposés

- Groupe de travail sur l'intégration et la rationalisation des services de soutien administratif aux ministères et organismes. [Sommaire exécutif du rapport du Groupe de travail sur l'intégration et la rationalisation des services de soutien administratif aux ministères et organismes]. Non daté. 7 pages. Déposé le 12 avril 2005. CFP-85
- Reid, Pierre. [Amendements proposés par le ministre concernant le projet de loi n° 85, *Loi sur le Centre de services administratifs.*] Non daté. 28 feuilles. Déposé le 20 avril 2005. CFP-86